

LYON AUX XIIÈME ET XIIIÈME SIÈCLES

❖ L'époque du Saint-Empire romain germanique

On pense que la ville de Lyon a de tout temps été française or elle ne l'est devenue qu'en l'an 1312, à la fin du règne de Philippe le Bel. Elle fut l'ancienne capitale des Gaules au temps des romains puis centre chrétien en tant que siège du Primat des Gaules, c'est-à-dire chef de l'Église gallicane dans les débuts de la chrétienté. Par la suite, le pape Grégoire VII confirma ce titre au XIème siècle et depuis lors, ses successeurs le portent toujours.

Les circonstances historiques, en l'occurrence les temps de partages de l'Empire carolingien à la fin du IXème siècle, firent en sorte que, par la suite, Lyon fut rattachée à l'Empire germanique. Il en fut ainsi de beaucoup de villes et régions dévolues à Lothaire lors du partage qui suivit la mort de Louis le Pieux, successeur de Charlemagne. Cette Lotharingie, coincée entre les blocs de la Francie et de la Germanie, fut dès son origine écartelée entre les deux.

De façon plus précise, lors du partage de l'empire carolingien en 843, Lyon et ses environs furent intégrés à la Lotharingie (ou Francie médiane) comme également toute la vaste région qui s'étend du Jura à la Méditerranée, et des Alpes au Rhône et à la Saône. Cette région, devenue ensuite royaume de Bourgogne Provence, fut léguée par son dernier souverain au titulaire du Saint Empire romain germanique le 6 septembre 1032. C'est ainsi que Lyon et le Lyonnais deviennent terre d'Empire.

Le destin de Lyon sembla donc tourner vers l'Est et c'est seulement à la fin du Moyen Âge que la cité entra de nouveau dans la mouvance française.

Ce retour se fit sans grande difficulté, les Lyonnais parlant un dialecte roman plus proche de la langue d'oïl que du german. Cette tendance se concrétisa donc un 10 avril 1312 quand l'archevêque Pierre de Savoie, dans une déclaration solennelle, transmit officiellement au roi Philippe IV le Bel tous ses pouvoirs judiciaires et politiques sur la ville et la province du Lyonnais.



L'archevêque de Lyon Guy de Boulogne couronne Grégoire VII



Vitrail de Saint-Jean (Lancette du chœur)

Au confluent du Rhône et de la Saône, entre Méditerranée, Jura et Forez, la cité lyonnaise a toujours été convoitée pour son emplacement favorable aux échanges commerciaux. De plus, cette situation géographique permettait à la ville de bénéficier d'une grande autonomie, aussi bien vis-à-vis du Saint Empire que du royaume capétien, à l'abri de la convoitise des grands barons féodaux.

❖ L'archevêque et les bourgeois

Loin de l'empereur du Saint-Empire, suzerain en titre de la cité, Lyon va devenir une principauté ecclésiastique comme il y en avait beaucoup d'autres à l'époque. Dans la réalité, ses archevêques partageaient alors avec les bourgeois le pouvoir et l'administration de la ville. L'archevêché est alors implanté sur les bords de Saône, au pied de la colline de Fourvière et en 1173, l'évêque prend la décision d'édifier à la place, l'actuelle cathédrale appelée la primatiale Saint-Jean.

La ville va peu à peu prendre une importance grandissante au point d'être à plusieurs reprises le point d'appui des stratégies politiques entre la France, le Saint-Empire et la papauté. En 1245 par exemple, le pape Innocent IV y réunit un concile mondial qui déposera en juillet l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, mettant ainsi fin à la querelle des investitures qui a opposé pendant presque deux siècles la papauté aux empereurs du Saint-Empire. En fait, compte tenu des troubles en Europe à cette époque, le chaos en Allemagne après le retrait de Frédéric II d'une période qu'on a appelé le Grand Interrègne, le pape et les cardinaux de la Curie resteront à Lyon jusqu'en avril 1251. Pendant ces six années, la ville devient de facto le siège de la chrétienté occidentale.

Le Saint-Siège aimait à rappeler que la ville n'était pas seulement une « terre d'Empire » mais aussi la « métropole des Gaules ».

Cette période troublée favorise l'expansion française sur sa frontière de l'est et son emprise sur la ville de Lyon. En février 1270, peu avant sa mort, le roi Louis IX, le futur Saint-Louis, est appelé pour arbitrer un conflit entre les chanoines de l'archevêché et les bourgeois de la ville, ce qui confirme l'influence grandissante de la France sur la ville. Quand son fils Philippe III le Hardi passe par Lyon l'année suivante, de retour de croisade, les bourgeois lyonnais « *supplient humblement la majesté royale de daigner les prendre sous sa garde spéciale* » et pour la première fois se proclament « *du ressort de notre seigneur l'illustrissime roi de France* ».

Dès lors, ce n'est plus qu'une question de temps.



*Bourgeois demandant protection au représentant du roi en 1271
(enluminure charte royale vers 1309)*

Aussi, en 1272, le roi prend la demande des bourgeois à la lettre et installe sur place un "gardiateur" qui est un officier garant de la protection royale, et exige du nouvel archevêque Pierre de Tarentaise que, comme vassal, il lui rende hommage.

Cette évolution est très critiquée par le pape Grégoire X. En 1274, il réunit dans la primatiale, le Troisième grand concile du XIIIe siècle (après celui de Rome en 1215, et celui de 1245), réunissant quelque 500 évêques et un millier de prélats pour discuter d'une croisade contre les Turcs. Mais cette entente sera remise en cause par le roi Philippe le Bel car il n'acceptera pas que le pape Boniface VIII intervienne dans les affaires de l'État.



Cloître d'Aînay



Sceau de Grégoire VII

Philippe le Bel pousse son avantage pour faire élire un pape français et le conclave élit Bertrand de Got, qui se fait couronner à Lyon, le 1er novembre 1305, sous le nom de Clément V. Ainsi Lyon apparaît comme le grand vecteur de la politique religieuse de la royauté française.

Mais en 1312, l'archevêque de Lyon refuse de prêter serment au roi de France et d'obéir à ses officiers. Philippe le Bel envoie alors une armée sous le commandement de son fils aîné Louis, le futur Louis X le Hutin. Le 10 avril, après un siège de trois mois, l'archevêque se soumet, transmet ses pouvoirs civils et judiciaires au roi et, en contrepartie, Lyon reçoit du roi une Charte communale. C'est pour la ville une opportunité qui va lui permettre, à partir de sa situation de carrefour des routes vers le bassin parisien, les Flandres, l'Italie et la Rhénanie d'asseoir sa prospérité avec ses foires renommées et ses établissements bancaires réputés dans toute l'Europe.



Sceau de Lyon, XIIIe siècle

❖ Le rattachement définitif et la Charte sapaudine

En juin 1320, l'archevêque Pierre de Savoie se voit contraint par le nouveau roi Philippe V le Long - deuxième fils de Philippe le Bel - de promulguer la charte dite « sapaudine » (de Savoie). Si le roi de France rétrocède une partie de ses prérogatives à l'archevêque, qui doit de son côté reconnaître des droits à la bourgeoisie lyonnaise, ce texte confirme et officialise la réunion de Lyon au royaume de France. L'archevêque délivra la charte scellée de son sceau de plomb, *au* château de Pierre-Scize, la forteresse de l'évêché. Les représentants des « pennons » (les enseignes des corps de métiers lyonnais) fêtaient chaque année cet événement.